

23 août 2021

Cameroun : Femmes victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Définitions.....	4
1.1. La traite des personnes selon les Nations Unies.....	4
1.2. La traite des personnes selon la législation camerounaise	4
2. Cadre juridique	4
2.1. Cadre juridique international	4
2.2. Cadre juridique national	5
3. La prostitution au Cameroun	6
4. Lieux de prostitution	7
4.1. La prostitution sur voie publique	7
4.2. La prostitution en établissement	8
4.3. Sur Internet.....	9
4.4. En Europe	9
5. L'exploitation sexuelle	10
5.1. Types de réseau et recrutement	11
5.1.1. Des réseaux locaux	12
5.1.2. Des réseaux à l'étranger	12
5.1.3. La prostitution 2.0	13
5.1.4. Le Tourisme sexuel	13
5.2. Profil des victimes	14
6. Traitement par les autorités.....	14
7. Soutien apporté aux victimes	15
7.1. Les autorités.....	15
7.2. Les organisations internationales	15
7.3. Les ONG	16
Bibliographie	18

Résumé :

La prostitution est un phénomène répandu dans la société camerounaise bien que sa pratique soit interdite et réprimée par la législation du pays. Même s'il n'existe à ce jour aucune statistique officielle sur sa prévalence, une nette progression de sa pratique est constatée aussi bien dans le pays qu'à l'étranger. En 2005, près de la moitié des prostituées africaines en Europe étaient d'origine camerounaise.

L'utilisation accrue des nouvelles technologies et des réseaux sociaux participent grandement à ce phénomène.

Il existe peu d'informations sur l'exploitation sexuelle des femmes. La plupart des études qui ont été menées sur le sujet abordent la question sous l'angle des mineurs victimes de la traite sexuelle.

Poussées par les crises économiques et sociales que connaît le pays depuis le début des années 1990, de nombreuses camerounaises choisissent de se prostituer dans le pays ou à l'étranger afin de subvenir aux besoins de leurs familles ou d'améliorer leurs conditions de vie.

Toutefois, certaines sont trompées par des offres d'emploi frauduleuses ou victimes de faux mariages contractés sur Internet, et se retrouvent à se prostituer sous l'emprise de proxénètes à l'étranger. Les jeunes filles des régions anglophones sont particulièrement vulnérables à cette forme d'exploitation.

Malgré les actions de sensibilisation et de prévention initiées par les autorités, les organisations internationales et les ONG, peu de cas d'exploitation sexuelle sont signalés et demeurent peu réprimés.

Abstract :

Prostitution is a widespread phenomenon in Cameroonian society, although its practice is prohibited and repressed by the country's legislation. Although there are no official statistics on its prevalence, an important increase in its practice in the country and abroad is noted. In 2005, almost half of the African prostitutes in Europe were Cameroonian.

The increased use of new technologies and social networks plays an important role in this phenomenon. There is little information on sexual exploitation of women. Most of the studies on the subject deal with the issue of minors who are sexual trafficking victims.

Driven by the economic and social crisis that the country has experienced since the early 1990s, many Cameroonian women choose to work as prostitutes in the country or abroad in order to support their families or to improve their living conditions.

However, some are victims of fraudulent job offers or false marriages contracted on the Internet and find themselves under pimps' control abroad. Young girls in the English-speaking regions are particularly vulnerable to this phenomenon.

Despite the awareness-raising and prevention activities initiated by the authorities, international organisations and NGOs, sexual exploitation cases are under-reported and remain unpunished.

Nota 1: La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

Nota 2 : L'usage de l'expression « travailleuse du sexe » a été conservée lors de son utilisation par les auteurs d'articles de presse, universitaires et des ONG.

1. Définitions

1.1. La traite des personnes selon les Nations Unies

Le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, définit le trafic sexuel comme : « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés... ». ¹

1.2. La traite des personnes selon la législation camerounaise

La loi camerounaise du 14 décembre 2011 définit la traite des personnes comme « le recrutement, le transfert, l'hébergement ou l'accueil des personnes aux fins d'exploitation, par menace, recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorités ou de mise à profit d'une situation de vulnérabilité, ou par offre ou acceptation d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur la victime ». ²

Dans cette même loi, le trafic de personnes désigne le fait de favoriser ou d'assurer le déplacement d'une personne à l'intérieur ou l'extérieur du Cameroun afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou tout autre avantage matériel, quelle qu'en soit la nature. ³

Selon le réseau d'associations *End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes* (ECPAT), qui milite contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, la définition de la traite de personne, par la législation camerounaise, n'est pas conforme aux normes internationales car l'utilisation de la menace, de la fraude, de la tromperie, de la force ou d'autres formes de coercition est nécessaire pour qu'un enfant soit considéré par les autorités camerounaises comme une victime de la traite à des fins sexuelles. ⁴

2. Cadre juridique

2.1. Cadre juridique international

Le Cameroun a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs à la traite des êtres humains (TEH) à des fins d'exploitation sexuelle des femmes ⁵ :

- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT) en 1986 et son protocole facultatif ;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1994 ainsi que son protocole facultatif ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant en 1993 dont les articles 34 et 35 relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants ;
- La Convention sur les pires formes de travail des enfants en 2002 ;
- La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ainsi que son protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en 2006 ;
- La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples en 1989 et le Protocole de Maputo relatif aux droits des femmes en Afrique en 2006 ;⁶
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 1997.

¹ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OCHR), 15/11/2000 [url](#)

² République du Cameroun, 14/12/2011, [url](#)

³ République du Cameroun, 14/12/2011, [url](#)

⁴ End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes (ECPAT), 04/2016, [url](#)

⁵ OCHR, s.d., [url](#)

⁶ MAKITA KONGO Chardin Carel , 04/2019, [url](#)

2.2. Cadre juridique national

2.2.1. La Loi N° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes.

La loi du 14 décembre 2011 prévoit des poursuites judiciaires et des peines d'emprisonnement allant de 10 à 20 ans pour les trafiquants selon le contexte.⁷ L'article 4 prévoit une peine d'emprisonnement allant de 10 à 20 ans et d'une amende allant de 50 000 (75 euros) à 1 million de francs CFA (1 520 euros) pour toute personne se livrant à la traite.⁸ L'article 5 prévoit des peines allant de 15 à 20 ans d'emprisonnement si la victime est âgée de 15 ans ou moins ; si la violence a été utilisée pour contraindre la victime ; ou si la victime a subi des blessures graves à la suite du trafic. L'article 3 prévoit des peines pour servitude pour dette allant de 5 à 10 ans d'emprisonnement.⁹

2.2.2. Le Code Pénal

Le Code pénal de 2016 interdit la traite et la mise en esclavage des personnes¹⁰.

Selon son article 342-1 relatif au trafic et traite des personnes, ¹¹ « Est puni d'un emprisonnement de dix à vingt ans et d'une amende de 50 000 (75 euros) au 1 000 000 de francs, (1 520 euros) celui qui se livre, même occasionnellement, au trafic ou à la traite des personnes.

Le trafic et la traite des personnes sont punis d'un emprisonnement de 15 à 20 ans et d'une amende de 100 000 (150 euros) à 10 000 000 de francs (15 250 euros) lorsque :

- « l'infraction est commise à l'égard d'une personne mineure de quinze (15) ans ;
- l'auteur des faits est un ascendant légitime, naturel ou adoptif de la victime ;
- l'auteur des faits a autorité sur la victime ou est appelé à participer, de par ses fonctions, à la lutte contre la traite ou au maintien de la paix ;
- l'infraction est commise en bande organisée ou par une association de malfaiteurs ;
- l'infraction est commise avec usage d'une arme ;
- la victime a subi des blessures telles que décrites à l'article 277 du présent Code ;
- ou lorsque la victime est décédée des suites des actes liés à ces faits. (3) La juridiction peut, en outre, prononcer les déchéances de l'article 30 du présent Code. »

L'article 343 punit la prostitution d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et d'une amende 20 000 à 500 000 francs (30 à 760 euros), « toute personne de l'un ou de l'autre sexe qui se livre habituellement, moyennant rémunération, à des actes sexuels avec autrui. »¹² « Est puni des mêmes peines celui qui, en vue de la prostitution ou de la débauche, procède publiquement par des gestes, paroles, écrits ou par tous autres moyens, au racolage de personnes de l'un ou de l'autre sexe. »¹³

L'article 344 prévoit une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans ainsi qu'une amende de 20 000 à 1 000 000 de francs (30 à 1 520 euros), « celui qui excite, favorise ou facilite la débauche ou la corruption d'une personne mineure de 21 ans ». Les peines sont doublées si la victime est âgée de moins de 16 ans.

Selon l'article 345, « est puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende de 10 000 à 100 000 francs (152 à 1 524 euros), celui qui, ayant la garde légale ou coutumière d'un enfant de moins de 18 ans, lui permet de résider dans une maison ou établissement où se pratique la prostitution ou d'y travailler ou de travailler chez une prostituée ».

L'article 346 punit d'emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 20 000 à 200 000 francs (30 à 305 euros), « celui qui commet un outrage à la pudeur en présence d'une personne mineure de 16 ans.

⁷ République du Cameroun, 14/12/2011, [url](#)

⁸ République du Cameroun, 14/12/2011, [url](#)

⁹ République du Cameroun, 14/12/2011, [url](#)

¹⁰ République du Cameroun, 12/07/2016, [url](#)

¹¹ République du Cameroun, 12/07/2016, [url](#)

¹² République du Cameroun, 12/07/2016, [url](#)

¹³ République du Cameroun, 12/07/2016, [url](#)

Les peines sont doublées si l'outrage est commis avec violence ou si l'auteur est une des personnes visées à l'article 298¹⁴. Si l'auteur a eu des rapports sexuels avec le consentement de la victime, il encourt une peine d'emprisonnement allant de 10 à 15 ans. « En cas de viol, l'emprisonnement est de 15 à 25 ans. L'emprisonnement est à vie si l'auteur est l'une des personnes énumérées de ses à l'article 298. »

2.2.3. La loi relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité au Cameroun

L'article 76 de la loi du 12 décembre 2010 prévoit des peines d'emprisonnement entre 5 et 10 ans et une amende entre 5 et 10 millions de francs CFA (entre 7 644 et 15 288 euros) ou de l'une de ces deux peines, tout individu qui « confectionne, transporte, diffuse par voie de communication électronique ou système d'information, un message à caractère pornographique enfantine ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité d'un enfant ».¹⁵

L'article 81 de ladite loi réprime les propositions sexuelles émises par des personnes majeures à des personnes mineures de moins de 15 ans ou d'une personne se présentant comme telle, via un réseau de communication électronique ou un système d'information.¹⁶

3. La prostitution au Cameroun

Cyrille Mbiaga, chercheur associé au Centre d'Analyse et de Mathématique Sociale (CAMS), au Centre d'études des espaces épidémiologiques (CEEE) et à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHSS), affirme que la prostitution est un phénomène banalisé et toléré par la société camerounaise.¹⁷ La généralisation de la prostitution est la conséquence de diverses crises sociales et économiques que connaît le pays depuis les années 1990.¹⁸ Le chômage, la précarité et la nécessité de subvenir aux besoins de la famille sont les principaux arguments avancés par les travailleuses du sexe.¹⁹

Les étudiantes représentent la majeure partie de la population prostituée du pays. Certains réseaux se forment en milieu universitaire et sont dirigés par des étudiantes prostituées²⁰. L'absence de bourses d'études et les difficultés d'accès à l'emploi les incitent à se prostituer dans les rues, bars, discothèques, hôtels, auberges parfois avec la complicité des responsables d'établissements et de certaines autorités du pays. Certaines prostituées choisissent de migrer pour exercer leur activité à l'étranger dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie.²¹ Leurs proches se doutent de la nature de leur activité, mais abordent rarement le sujet.²²

Bien qu'il n'existe aucune statistique officielle sur la prévalence de la prostitution dans le pays, **sa pratique est très répandue notamment chez les filles.** L'accès aux nouvelles technologies en favorise par ailleurs son expansion qui est constante.²³ Pour Cyrille Mbiaga, il n'existe pas de véritable filière de prostitution. Il affirme que, dans la société camerounaise, sa pratique est relativement discrète et isolée.²⁴

Les filles se prostituent rarement dans la localité dans laquelle elles résident ou d'où elles sont originaires. Elles se rendent dans différentes régions le temps nécessaire pour réaliser leurs activités.²⁵

¹⁴ NDLR. Une personne ayant autorité sur la victime ou en ayant la garde légale ou coutumière, un fonctionnaire, un ministre de culte ou une personne aidée par une ou plusieurs autres.

¹⁵ République du Cameroun, 24/12/2010, [url](#)

¹⁶ République du Cameroun, 24/12/2010, [url](#)

¹⁷ MBIAGA Cyrille, p.83, 2014 ; Kemayou, Louis Roger, François Guebou Tadjuidje, et Marie Sophie Madiba. 2011 [url](#) ; Koaci, 02/11/2020, [url](#) ; Association Mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix (EIP-Cameroun), 2011, [url](#)

¹⁸ MBIAGA Cyrille, p.58, 2014 ; RFI, 03/07/2020, [url](#)

¹⁹ MBIAGA Cyrille, 2014 ; RFI, 03/07/2020, [url](#)

²⁰ RFI, 03/07/2020, [url](#)

²¹ MBIAGA Cyrille, p.82-84, 2014 ; RFI, 03/07/2020,

²² RFI, 03/07/2020, [url](#)

²³ Fondation Scelles, 2016, [url](#) MBIAGA Cyrille, p.83, 2014.

²⁴ MBIAGA Cyrille, 2014.

²⁵ MBIAGA Cyrille, 2014.

Les prostituées exercent essentiellement dans les villes de Douala et Yaoundé, qui sont considérés comme les principaux foyers de prostitution du pays.²⁶ A Douala, les prostituées sont essentiellement originaires des régions voisines comme Edéa, Kribi, Limbé, Kumba, Nkongsamba. A Yaoundé, elles sont originaires de Bafia, Mbalmayo, Nanga Eboko, Bertoua, Batouri et Kribi.²⁷

La crise qui sévit dans la zone anglophone perturbe les activités des prostituées des villes de Bamenda et Buea notamment avec la mise en place de couvre-feu. Elles se trouvent en concurrence avec des jeunes filles victimes de la fermeture de leurs écoles ; ce qui les contraint à baisser leurs tarifs.²⁸ De nombreuses filles mineures déplacées issues des régions anglophones se prostituent dans les zones de personnes déplacées du pays, à Douala et à Yaoundé.²⁹

Une étude sur le système prostitutionnel en France de Cyrille Mbiaga, distingue plusieurs formes de prostitution au Cameroun³⁰ :

- la prostitution des enfants âgés entre 9 et 20 ans dont l'activité s'associe davantage à la traite des êtres humains.
- la prostitution de jeunes femmes adultes vivant hors union, âgées entre 21 et 34 ans, dont une majorité se trouve être chef de famille. L'activité prostitutionnelle est liée essentiellement à la précarité économique.
- la prostitution d'enlèvement et de promiscuité concernant les personnes de plus de 34 ans et qui exercent depuis plus de 10 ans.
- la prostitution de ménage des femmes qui vivent en union, mais particulièrement concernées par des migrations internationales. Elles se rendent en Europe pour une courte durée (entre 3 et 12 mois) afin d'y exercer une activité sexuelle tarifée dont la Suisse est la destination privilégiée.
- la prostitution dans des hôtels et boîtes privées de jeunes garçons qui se développe discrètement. Cette forme de prostitution est sujette à « des confusions que l'on peut lire dans la presse camerounaise à propos de l'homosexualité ».

Dans une étude sur la prostitution à Douala, Dilys Asuagbor, docteure en philosophie, explique que le choix du type de prostitution, qu'elle soit pratiquée dans la rue, en intérieur ou les deux, est motivé en partie par la vision qu'a le travailleur du sexe sur la prostitution, par ses expériences et par ce qu'il pense être le plus avantageux financièrement.³¹

Depuis quelques années, des prostituées européennes et asiatiques exercent dans le pays par le biais de filières internationales.³²

4. Lieux de prostitution

4.1. La prostitution sur voie publique

La prostitution sédentaire dans la rue se pratique généralement la nuit, le long des trottoirs, ou dans des arrières cours d'immeubles « que certains vigiles mettent en location pour une demi-heure ou moins, aux couples occasionnels ».³³

A Douala, le carrefour Nelson Mandela (ou carrefour « Elf », rebaptisé « carrefour j'ai-raté-ma-vie »³⁴), Bijou Bonamoussadu, Akwa Douche, Bepanda Monaco, Bepanda Axe lourd, Bepanda Omnisport³⁵, Nkané à New Bell, Tunnel Ndokoti sont des lieux majoritairement fréquentés par les prostituées. Elles affirment ne pas être inquiétées par la police et être soutenues par « certaines autorités ».³⁶

²⁶ MBIAGA Cyrille, p.83, 2014.

²⁷ MBIAGA Cyrille, p.83, 2014.

²⁸ Agence de Presse Régionale (APR), 04/03/2019, [url](#)

²⁹ Actu Cameroun, 04/06/2019, [url](#) ; Le Monde, 05/08/2019, [url](#) ; Freedom House, 04/03/2021, [url](#)

³⁰ MBIAGA Cyrille, p.57, 2014.

³¹ ASUAGBOR Dilys, 05/2014, [url](#)

³² Fondation Scelles, 2016, [url](#)

³³ Kemayou, Louis Roger, François Guebou Tadjuidje, et Marie Sophie Madiba, 2011 [url](#)

³⁴ Camer.be, 09/04/2020, [url](#) ; Cameroun 24.net, 06/06/2012, [url](#)

³⁵ Afrikmag, 03/01/2017, [url](#)

³⁶ Cameroun-info, 09/04/2020, [url](#)

A Yaoundé, le quartier historique de la prostitution se situe dans le quartier Briquetterie au niveau du secteur Nkané.³⁷ Dans les quartiers de Campero et de l'Hôtel de Ville, la prostitution de rue se fait souvent avec la complicité de la police.³⁸ De nombreuses jeunes filles déplacées venant des régions anglophones se prostituent dans le quartier de Mini Ferme.³⁹

La ville balnéaire de Kibri dispose de plusieurs points de repères pour les travailleuses du sexe tels que le carrefour Mboa Manga, le carrefour Django, le carrefour Kingue, le quartier Newton. Les berges des plages sont également des lieux où elles s'exposent.⁴⁰

Lors des vacances scolaires, leur activité de rue est freinée par l'arrivée de filles plus jeunes qui sont très sollicitées par les clients. Cette concurrence peut mener à des agressions entre elles.⁴¹

4.2. La prostitution en établissement

Les bars, les discothèques et les snack-bars aux alentours des universités ainsi que les chambres universitaires et les hôtels sont les lieux que privilégient les jeunes filles ou étudiantes⁴². L'augmentation du nombre de bars dans la cité universitaire de Yaoundé a favorisé l'accroissement de la prostitution étudiante. Certains barmans aident les prostituées à trouver des clients en échange d'un pourcentage de leur bénéfice.⁴³ A l'Université de Douala, dans la rue « Dragon », les maisons closes sont signalées par des ampoules rouges.⁴⁴ A Yaoundé elles sont suspendues à l'entrée des auberges dans lesquelles les prostituées s'affranchissent d'une taxe pour chaque « passe » réalisée.⁴⁵

A Kibri, elles officient dans les snacks bars, les hôtels, les domiciles privés, les auberges et les berges de l'Océan du quartier populaire de Mokolo Essamba qui est considéré comme un haut lieu de la prostitution dans la région.⁴⁶

A Yaoundé, Essos est un quartier célèbre, réputé mais peu médiatisé, constate le média local *Actu Cameroun*, dans lequel se trouvent une quinzaine de maisons closes signalées par des ampoules rouges à l'entrée.⁴⁷ Des élèves, des étudiantes, des employés de bureau et des femmes mariées en difficulté financière s'y rendent régulièrement.⁴⁸

Les prostituées ayant un niveau de vie plus élevé se trouvent essentiellement à l'intérieur ou aux abords des bâtiments publics, le midi. Elles sont « élégamment vêtues et s'installent dans les gargotes qui environnent ces édifices, soit arpentent les couloirs des bureaux pour débusquer la personne avec qui partager un repas suivi d'une sieste dans un hôtel ou une auberge à proximité. »⁴⁹

De nombreux propriétaires d'immeubles ont converti leurs structures en maisons closes et louent des chambres à des prostituées ainsi qu'aux clients de celles-ci.⁵⁰

En outre, il existe des établissements de prostitution masqués tels que les centres de beauté et de massage. Les clients sont reçus dans un premier temps pour des séances de massage, puis sont conduits dans des espaces à leur demande pour y rencontrer des prostituées. Ces activités se déroulent clandestinement et en toute discrétion.⁵¹

³⁷ Cameroun 24.net , 08/04/2014 [url](#)

³⁸ Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), 2012, [url](#); Le Jour, 24/04/2012 [url](#)

³⁹ Actu Cameroun, 04/06/2019 , [url](#); Koaci, , 02/11/2020 ; [url](#); Freedom House, 04/03/2021, [url](#)

⁴⁰ Cameroon Magazine, 05/02/2021, [url](#)

⁴¹ Cameroun-info, 09/04/2020, [url](#)

⁴² Le Podcast Journal, 17/04/2018. [url](#)

⁴³ Koaci, 02/11/2020, [url](#); Cameroun 24.net, 06/06/2012, [url](#)

⁴⁴ Icameroon, 20/04/2012, [url](#)

⁴⁵ Le Jour, Cameroun , 24/04/2012 [url](#)

⁴⁶ Cameroon Magazine, 05/02/2021, [url](#)

⁴⁷ Le Jour, Cameroun,24/04/2012 [url](#)

⁴⁸ Actu Cameroun, 12/01/2019, [url](#)

⁴⁹ Kemayou, Louis Roger, François Guebou Tadjuidje, et Marie Sophie Madiba. 2011 [url](#)

⁵⁰ Actu Cameroun, 12/01/2019, [url](#)

⁵¹ Fondation Scelles, 2014 [url](#) , Afrikmag, 03/01/2017, [url](#); US Departement State, 20/06/2019, [url](#); Le Camerounais info, 17/10/2015, [url](#)

La prostitution asiatique, dans le quartier d'Akwa à Douala, appelé la « cité commerciale chinoise » comporte un établissement qui fait fréquemment appel à des prostituées.⁵²

4.3. Sur Internet

La prostitution dans le pays connaît un nouvel essor avec l'avènement du numérique qui favorise **l'apparition de nouveaux modes de prostitution et de proxénétisme**.⁵³ Les lieux privilégiés comme les cybercafés participent au recrutement des réseaux, affirme le chercheur Cyrille Mbiaga.⁵⁴ Ces établissements sont souvent pourvus de boxes privés afin de garantir l'intimité du client et de la prostituée.⁵⁵ Une enquête réalisée en 2014 sur la fréquence de visites des sites de rencontres en Afrique de l'Ouest, révèle que sur 600 000 visiteurs de ces sites 189 000 sont des Camerounais.⁵⁶

Pour Baba Wame, chercheur en science de l'information et de la communication qui s'est intéressé aux usages et usagers d'Internet au Cameroun, les cybercafés ont largement contribué à l'expansion de nouvelles formes de prostitution numérique. De nombreuses femmes, même mariées, âgées entre 18 et 34 ans, se rendent dans les cybercafés à la recherche d'un « mari blanc ». Elles aspirent, avec l'accord de leur maris, à contracter un mariage avec un Européen ou de vivre en Europe, qui dans « leur imaginaire » leur permettrait d'améliorer leur conditions de vie ainsi que celle de leur famille.⁵⁷

La dématérialisation de l'activité permet, à travers des vidéos et prestations audio diffusées via les réseaux sociaux, de recruter des clients, et de proposer des services à distance, à toute heure et en toute discrétion.⁵⁸ Le site d'information *Journal du Cameroun* rapporte que l'un des sites les plus connus dans le domaine, « les pimentières 237 »⁵⁹ regroupe des jeunes filles « mises en vitrine » qui proposent une gamme de services. Elles sont joignables via les réseaux sociaux et sont sollicitées par les clients qui valident leur inscription sur la plateforme payante.⁶⁰

En juillet 2021, le média local *Info Cameroon* rapporte que près de 3 215 groupes sexuels sur WhatsApp spécifiquement ciblés sur les étudiants et créés par eux-mêmes ont été identifiés par la police nationale sur l'année scolaire 2021.⁶¹

4.4. En Europe

En 2014, l'Office central de la répression du trafic des êtres humains (OCRTEH) a constaté que près de **la moitié des prostituées africaines en Europe étaient d'origine camerounaise**.⁶² Elles exportent leurs activités en Europe dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie. Des femmes mariées et des employées d'autres professions se rendent pour une durée limitée afin de faire fortune ou arrondir leurs fins de mois.⁶³ Elles restent toutefois silencieuses sur la nature de leurs activités auprès de leurs proches.⁶⁴ D'autres contractent des **mariages blancs avec des proxénètes européens** rencontrés sur Internet dans le but d'exercer et de s'installer en Europe.⁶⁵ Certaines femmes souhaitant quitter le pays se trouvent « contraintes » de s'engager dans la prostitution pour rembourser leur dette aux intermédiaires qui les ont aidées à financer leur voyage.⁶⁶

⁵² Réseau des organisations féminines d'Afrique francophone (ROFAF), 30/05/2012, [url](#)

⁵³ RFI, 03/07/2020, [url](#) ; Camer.be, 08/01/2018, [url](#)

⁵⁴ MBIAGA Cyrille, p.58, 2014.

⁵⁵ Fondation Scelles, « Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle », Economica, 2012, [url](#)

⁵⁶ Fondation Scelles, 2016, [url](#) ; Brice Arsène Mankou, 2021, [url](#)

⁵⁷ Baba Wame, 2011 [url](#) ; Brice Arsène Mankou, 2021, [url](#)

⁵⁸ Centre de Recherche Apriori (CRAP), 11/2017, [url](#)

⁵⁹ Journal du Cameroun, 13/07/2017, [url](#)

⁶⁰ Sputnik news, 03/12/2020, [url](#)

⁶¹ Infos Cameroun, 11/07/2021, [url](#)

⁶² MBIAGA Cyrille, p.84, 2014 ; Fondation Scelles, 2014 [url](#)

⁶³ MBIAGA Cyrille, p.84, 2014, Cameroun Muntunews, 02/05/2021 [url](#)

⁶⁴ Cameroun Muntunews, 02/05/2021 [url](#)

⁶⁵ RFI, 20/07/2010, [url](#) ; Baba Wame, 2011 [url](#) ; Brice Arsène Mankou, 2021, [url](#)

⁶⁶ Fondation Scelles, 2016, [url](#)

Les résultats d'une enquête réalisée en 2005 par Baba Wame indiquent que les deux principaux pays d'Europe ciblés par la prostitution camerounaise sont la Suisse (25,28%), et la France (21,83%).⁶⁷ Le démantèlement de réseaux en France en 2012 dans les régions de Saône-et-Loire⁶⁸ et de Caen⁶⁹ a mis en lumière les liens existant entre le Cameroun et la France dans le domaine de la prostitution. Un ancien infiltré du réseau de Saône-et-Loire a rapporté au média local français *le Journal de Saône-et-Loire* que les prostituées versaient tous les mois entre 200 à 500 € à des gérants commerçants camerounais établis à Châlon. Cette caisse était mise à la disposition de la communauté, « comme une sorte de "sécurité sociale". Chaque mois, les filles devaient s'acquitter de 700 € environ à une "patronne" au Cameroun pour soi-disant financer les camions ». ⁷⁰ Cette même source affirme que les prostituées changent régulièrement de noms, prénoms et nationalités en fonction des contextes et de leur clientèle.⁷¹ Les proxénètes demeurent quant à eux cachés, mais sont représentés sur place par des hommes de main.⁷²

5. L'exploitation sexuelle

Le Cameroun est considéré comme une **plaque tournante de la traite des femmes** à des fins d'exploitation sexuelle en Afrique et constitue un acteur majeur dans les réseaux de prostitution.⁷³ Il est à la fois le pays d'origine de prostituées exerçant dans des pays voisins (Gabon, Guinée Equatoriale, Nigeria, Tchad) et en Occident (Europe), ainsi qu'un pays de transit et de destination pour des prostituées originaires du Nigeria et de la République centrafricaine.⁷⁴ Ce phénomène est en constante progression et concerne essentiellement les filles et adolescentes⁷⁵ camerounaises âgées de 9 à 20 ans.⁷⁶

Selon Claude Abé, socio-anthropologue et enseignant à l'université catholique d'Afrique centrale à Yaoundé, spécialisé sur les questions liées à la prostitution des jeunes, les jeunes filles recrutées originaires des régions centrales du Cameroun sont exploitées sexuellement dans la majorité des cas à Yaoundé et Douala, celles des régions littorales à Douala, celles des régions du Nord-Ouest à Bamenda et celles des régions du Nord-Est à Douala, Bafoussam.⁷⁷ Dans les régions anglophones, elles sont recrutées dans les villes des chefs-lieux pour être acheminées à Douala, Yaoundé ou vers la frontière du Nigéria, du Gabon ou de la Guinée Équatoriale pour alimenter les réseaux de prostitution en Europe⁷⁸ (Suisse, France, Danemark, Chypre, Espagne, Allemagne, Norvège et Fédération de Russie).⁷⁹

En dehors d'une enquête menée en 2010 par l'Institut national de la statistique (INS) sur l'exploitation des enfants dans la prostitution qui indique que près de 5% des enfants exploités dans la prostitution ont été victimes de la traite⁸⁰, peu de recherches approfondies ont été réalisées sur le sujet.⁸¹ Amely-James Koh Bela, une militante camerounaise engagée dans la lutte contre les réseaux de prostitution et contre la traite des êtres humains, conteste les statistiques de cette enquête qui sont, selon elle, sous-estimées. Pour la militante, les résultats de l'étude réalisée en 2005 par le Dr Mbassa et l'ONG CASPAN qui font état de 160 000 enfants victimes d'exploitation sexuelle à Yaoundé et 260 000 à Douala sont plus proches de la réalité.⁸²

Bien qu'en 2014, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ait réclamé aux autorités camerounaises une étude sur la traite des femmes et des filles victimes

⁶⁷ Baba Wame, 2011 [url](#)

⁶⁸ Fondation Scelles, 2014 [url](#) ; Le journal de Saone et Loire, 22/12/2012, [url](#)

⁶⁹ La Manche Libre, 11/01/2012, [url](#)

⁷⁰ Le Journal de Saône et Loire, 22/12/2012, [url](#)

⁷¹ Le Journal de Saône et Loire, 22/12/2012, [url](#)

⁷² Le Journal de Saône et Loire, 22/12/2012, [url](#)

⁷³ RFI, 03/07/2020, [url](#) ; MBIAGA Cyrille, 2014

⁷⁴ Freedom House, 04/03/2021, [url](#) ; MBIAGA Cyrille, 2014 ; RFI, 03/07/2020, [url](#)

⁷⁵ NDLR. La majorité est fixée à 21 ans au Cameroun.

⁷⁶ Fondation Scelles, 2016, [url](#)

⁷⁷ RFI, 03/07/2020, [url](#)

⁷⁸ Freedom House, 04/03/2021, [url](#) ; Association Mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix (EIP-Cameroun), 2011, [url](#)

⁷⁹ Fondation Scelles, 03/2014, [url](#)

⁸⁰ MBIAGA Cyrille, p.57, 2014 ; ECPAT, 2017, [url](#)

⁸¹ ASSEJA, ECPAT International, 2017, [url](#) ; MBIAGA Cyrille, 2014.

⁸² Agence de presse Xinhua, 17/06/2010, [url](#)

d'exploitation sexuelle, il n'existe à ce jour aucune donnée statistique officielle permettant d'analyser l'ampleur de ce phénomène.⁸³ Une étude menée par le Centre international pour la promotion de la création (CIPCRE) en 2008 affirme que ce type d'exploitation affecte l'ensemble du pays et essentiellement les régions anglophones (province du Nord-Ouest, Nord, Ouest et Extrême nord).⁸⁴

Les femmes les plus vulnérables sont piégées dans des réseaux de prostitution sur leur parcours dès qu'elles entreprennent un projet migratoire pour rejoindre une destination à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.⁸⁵ D'autres sont trompées par des annonces frauduleuses proposant des emplois (baby-sitters, aides ménagères, travaux en usine, etc.)⁸⁶ qui sont diffusées sur de nombreux sites web basés au Cameroun ou à l'étranger, sous couvert d'autres activités.⁸⁷ Des propriétaires d'entreprises chinoises recrutent frauduleusement des jeunes filles pour travailler comme esthéticiennes et les exploitent ensuite dans le cadre du trafic sexuel.⁸⁸ Des femmes sont également recrutées en tant que domestique dans plusieurs pays du Moyen-Orient pour être exploitées sexuellement.⁸⁹

Des femmes camerounaises épousent des Européens rencontrés sur Internet. Elles découvrent à leur arrivée en Europe qu'il s'agit en réalité de proxénètes. Ces derniers les privent de leurs papiers et les contraignent à se prostituer afin de regagner leur liberté. Certaines parviennent à s'enfuir et à se réfugier chez des proches jusqu'à la légalisation de leur séjour.⁹⁰

Le développement du numérique et l'utilisation accrue des réseaux sociaux, les mouvements migratoires, les voyages domestiques, les investissements étrangers, les camps et bases militaires, les camps de réfugiés sont des éléments et lieux qui alimentent ce phénomène d'exploitation sexuelle en constante progression.⁹¹

L'ECPAT et l'Association, Enfants, Jeunes et Avenir (ASSEJA) précisent que le mariage d'enfants constitue un facteur aggravant la vulnérabilité à l'exploitation sexuelle et représente une forme d'exploitation en soi. « Lorsqu'un mariage d'enfant est conclu entre deux familles, les filles sont souvent mariées à des hommes issus de familles de rang supérieur, la transaction économique qui a lieu établit un contrôle total sur la vie de l'enfant, moyennant un prix ». L'exploitation sexuelle « a également lieu lorsqu'un enfant est contraint de se marier, en échange d'une dot et de l'obligation d'avoir une relation sexuelle avec un autre individu ».⁹²

5.1. Types de réseau et recrutement

Pour le chercheur Cyrille Mbiaga, il n'existe pas de « filière organisée à proprement dite ».⁹³ **Les réseaux de trafiquants sont généralement constitués de membres de la communauté locale et de victimes de la traite qui sont devenues des auteurs.**⁹⁴ Ces intermédiaires sont souvent des Camerounais qui travaillent pour des agences de recrutement étrangères basées au Cameroun ou d'anciennes victimes de la traite qui résident dans les pays de destination.⁹⁵ Le développement des supports médias a laissé place à un nouveau type de proxénétisme numérique et facilité le recrutement de potentielles victimes.⁹⁶

Dans un entretien accordé à Radio France International (RFI) en juillet 2020, Claude Abé explique que certaines femmes issues des pays voisins sont présentées à « des bienfaiteurs, des philanthropes camerounais » et sont introduites dans les circuits de traite à leur arrivée. Des « gardes

⁸³ CEDAW, 2014, [url](#)

⁸⁴ Association Mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix (EIP-Cameroun), 2011, [url](#)

⁸⁵ RFI, 20/07/2010, [url](#) ; Fondation Scelles, 2016, [url](#)

⁸⁶ RFI, 20/07/2010, [url](#) ; Brice Arsène Mankou, 2021, [url](#) ; US Department State, 20/06/2019, [url](#)

⁸⁷ Fondation Scelles, 2016, [url](#) ; USDOS, 20/06/2019, [url](#) ; Le Camerounais info, 17/10/2015, [url](#)

⁸⁸ US Department State (USDOS), 20/06/2019, [url](#)

⁸⁹ USDOS, 2016, [url](#)

⁹⁰ DRAELANTS Hugues. et TATIO SAH Olive, 2003, [url](#) ; RFI, 20/07/2010, [url](#)

⁹¹ MBIAGA Cyrille, p.86, 2014, Association, Enfants, Jeunes et Avenir (ASSEJA), ECPAT International, 2017, [url](#)

⁹² ASSEJA, ECPAT International, 2017 [url](#)

⁹³ MBIAGA Cyrille, p.83, 2014

⁹⁴ USDOS, 2016, [url](#)

⁹⁵ USDOS, 2016, [url](#)

⁹⁶ Centre de Recherche Apriori (CRAP), 11/2017, [url](#)

du corps » sont chargés de surveiller leur travail à distance, afin de rendre compte de la qualité de leur activité et du nombre de partenaires qu'elles ont reçus dans la journée.⁹⁷ Des agences de voyages collaborent avec les trafiquants en leur fournissant les informations nécessaires à l'établissement des titres de voyage. Les agences matrimoniales participent également à ce trafic en organisant des mariages fictifs.⁹⁸ De plus, lors de voyages sportifs ou culturels, des jeunes filles sont intégrées dans l'effectif de la délégation pour être ensuite vendues dans les filières de prostitution en Europe.⁹⁹

5.1.1. Des réseaux locaux

Pour Claude Abé et Cyrille Mbiaga, de nombreuses familles sont impliquées dans la traite sexuelle des enfants en réalisant un « proxénétisme par défaut ». Elles encouragent leurs filles, généralement âgées entre 16 et 17 ans, à « se débrouiller¹⁰⁰ » afin de prendre financièrement en charge la famille ; ce qui les conduit directement dans les milieux de la prostitution.¹⁰¹ Certains parents situés en zone rurale confient leurs enfants à des personnes qui promettent de leur fournir une éducation et une vie meilleure en ville.¹⁰² Les trafiquants les intègrent ensuite dans un réseau de traite sexuelle via un intermédiaire.¹⁰³

Amély James Koh-Bela, dénonce l'implication et le **rôle incitatif de la famille** qui peut également, pour des raisons financières, procéder à la vente d'un enfant.¹⁰⁴ Dans un entretien accordé à RFI en 2010, elle affirme que : « derrière chaque fille, derrière chaque enfant qui est exploité, il y a un membre de la famille, un père, une mère, une tante, un frère ou une sœur [...] C'est cela qui rend un peu compliqué cette filière qui est tellement familiale qu'elle est clandestine ». Selon elle, la famille par son implication volontaire, peut parfois agir comme une sorte de proxénète et mener des jeunes filles à la prostitution en leur montrant un moyen rapide pour gagner de l'argent en ville.¹⁰⁵ Le chercheur Cyrille Mbiaga signale toutefois que la complicité de la famille n'est pas toujours effective.¹⁰⁶

Des trafiquants peuvent également avoir recours à l'enlèvement de leurs victimes, dans la mesure où une sensibilisation accrue du public sur ce phénomène a amené les parents à être moins disposés à confier leurs enfants à ces intermédiaires.¹⁰⁷

En outre, il existe des femmes installées en Europe ont recours à de **fausses adoptions**. Elles font voyager légalement des enfants qu'elles intègrent par la suite dans le circuit de traite sexuelle¹⁰⁸. Certaines récupèrent des enfants dans les villages et **les vendent à des pédophiles** avec lesquels elles contractent des **mariages blancs** pour obtenir des titres de séjour en Europe. Pour Amély James Koh-Bela, il s'agit « d'un stratagème qui fait dormir l'enfant avec le soi-disant mari dans la chambre, pendant que la prétendue épouse s'isole dans la salle de séjour. Et dehors, on donne les apparences d'un couple normal ». ¹⁰⁹

5.1.2. Des réseaux à l'étranger

Des agences de recrutement basés au Cameroun recrutent des femmes camerounaises chargées des travaux domestiques au Moyen-Orient pour les exploiter dans le cadre de la traite sexuelle et de la servitude domestique.¹¹⁰ En outre, des ONG ont signalé l'existence de réseaux de trafic camerounais au Maroc qui contraignent les femmes à se livrer au trafic sexuel. Selon ces mêmes acteurs, des milliers

⁹⁷ RFI, 03/07/2020, [url](#)

⁹⁸ MBIAGA Cyrille, p.59,2014.

⁹⁹ MBIAGA Cyrille, p.59, 2014.

¹⁰⁰ NDLR, Dans le jargon camerounais, « se débrouiller » signifie exercer une activité qui n'est pas forcément honorable et licite, mais qui permet de s'en sortir. Cela désigne avant tout la prostitution pour les femmes et le banditisme pour les hommes.

¹⁰¹ USDOS, 01/07/2021, [url](#) ; RFI, 03/07/2020, [url](#) ; MBIAGA Cyrille, 2014.

¹⁰² Fondation Scelles,2012, [url](#)

¹⁰³ USDOS ,2016, [url](#)

¹⁰⁴ Association Mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix (EIP-Cameroun), 2011, [url](#) ; RFI, 20/07/2010 [url](#)

¹⁰⁵ RFI, 20/07/2010, [url](#)

¹⁰⁶ MBIAGA Cyrille,p.86, 2014.

¹⁰⁷ USDOS ,2016, [url](#)

¹⁰⁸ Fondation Scelles, 03/2014, [url](#) ; Association Mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix (EIP-Cameroun), , 2011, [url](#) ; CEDAW, 2014, [url](#)

¹⁰⁹ Agence de presse Xinhua , 17/06/2010, [url](#) ; Brice Arsène Mankou, 2021, [url](#)

¹¹⁰ RFI, 03/07/2020, [url](#)

de travailleurs camerounais seraient susceptibles d'être exploités sexuellement.¹¹¹ Une étude réalisée en 2015 par l'ONU Femmes pour le Maghreb (ONUFEMMES), révèle l'existence d'un nombre important de femmes camerounaises victimes de traite au Maroc, et précise qu'il existe peu d'informations à ce jour sur le fonctionnement de ces réseaux.¹¹² Elles sont souvent contraintes à la prostitution par des réseaux de traite européens lorsqu'elles transitent par le Maroc pour se rendre en Europe.¹¹³

Les intermédiaires agissent avec plus de discrétion depuis que les autorités camerounaises ont initié des activités de sensibilisation. Ils orientent les victimes vers le Moyen-Orient en passant par des pays voisins comme le Nigéria.¹¹⁴

5.1.3. La prostitution 2.0

La modernisation des sites de ventes de services, des sites de rencontres, le recours aux réseaux sociaux participent également au phénomène de transnationalisation de la traite des femmes.¹¹⁵ Pour Baba Wame, les Camerounaises sont les femmes qui sont les plus présentes sur les sites de rencontres. Elles nouent ainsi des relations amoureuses avec des potentiels trafiquants à distance, qui leur font croire qu'ils sont également en recherche de « l'âme sœur ». Ces derniers se chargent de l'organisation du voyage de leurs victimes et les privent de leurs papiers une fois arrivée dans le pays.¹¹⁶ Selon lui, 60% d'entre elles finissent dans un réseau de prostitution.¹¹⁷ Amely-James Koh Bela signale que ces annonces cachent souvent des criminels et que « 9 Camerounaises sur 10 ayant contracté un mariage par internet sont prostituées par leur époux ».¹¹⁸

5.1.4. Le tourisme sexuel

La traite sexuelle au Cameroun répond à une demande occidentale attirée par la prostitution infantile.¹¹⁹ Près de 40 % des jeunes filles prostituées sont âgées entre 9 et 20 ans ; la majorité étant fixée à 21 ans.¹²⁰ Malgré l'adoption du pays à la charte contre le tourisme sexuel en 2007, de nombreux réseaux de prostitutions de mineurs sont signalés à **Douala** et dans la ville balnéaire de **Kribi**.¹²¹

La plupart des enfants victimes de ce trafic sont placés dans des hôtels, des boîtes de nuit et des cabarets pour être exploités sexuellement par les touristes. Ils payent directement les propriétaires des établissements, qui rémunèrent ensuite les enfants.¹²² Des jeunes filles proposent leurs services aux abords des grands hôtels et restaurants fréquentés par les Européens, des femmes quinquagénaires se rendent à Kribi « pour trouver des petits jeunes ou des enfants livrés comme des colis dans la chambre d'étrangers avec la complicité du personnel hôtelier ».¹²³

Selon le rapport 2014 de la Fondation Scelles, la démocratisation de l'accès à internet et la mise en ligne de photographies des victimes a accentué le tourisme sexuel dans le pays.¹²⁴ Certains trafiquants se déguisent en touristes, louent des hôtels à partir desquels ils recrutent des filles.¹²⁵ En 2020, les restrictions de voyage liées à la pandémie de Covid 19 ont fortement réduit le tourisme sexuel dans le pays.¹²⁶

¹¹¹ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹¹² ONU Femmes, 03/2015, [url](#)

¹¹³ USDOS, 2016, [url](#)

¹¹⁴ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹¹⁵ Freedom House, 04/03/2021, [url](#)

¹¹⁶ RFI, 20/07/2010, [url](#) ; MBIAGA Cyrille, 2014.

¹¹⁷ Baba Wame, 2011 [url](#)

¹¹⁸ RFI, 20/07/2010, [url](#) ; Brice Arsène Mankou, 2021, [url](#)

¹¹⁹ Fondation Scelles, 2016, [url](#) ; ECPAT, 2016, [url](#)

¹²⁰ Fondation Scelles, 03/2014, [url](#)

¹²¹ USDOS, 01/07/2021, [url](#) ; Fondation Scelles, 2016, [url](#) ; IRIN, 22/02/2006, [url](#)

¹²² Fondation Scelles, 2016, [url](#)

¹²³ Africa nouvelles, 2019, [url](#)

¹²⁴ Fondation Scelles, 03/2014, [url](#)

¹²⁵ MBIAGA Cyrille, p.59,2014.

¹²⁶ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

5.2. Profil des victimes

Selon les données de 2010 fournies 2010 par l'INS, 4 000 enfants âgés de 11 à 17 ans sont exploités sexuellement. Ils entrent dans la prostitution entre 9 et 17 ans, avec une moyenne d'âge 15 ans.¹²⁷ La plupart des Camerounais exploités à l'étranger sont âgés entre 20 et 38 ans et sont originaires des régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, du Littoral, du Centre, du Sud et de l'Ouest.¹²⁸ Les enfants sans domicile fixe, les orphelins ainsi que ceux vivant dans les camps de réfugiés et de déplacés sont les plus vulnérables au phénomène d'exploitation sexuelle.¹²⁹

Dans la région du Sud-Ouest, les forces de sécurité du gouvernement se sont livrées à des activités sexuelles commerciales avec des femmes en utilisant l'insécurité alimentaire et leur autorité comme levier.¹³⁰ Des déplacées anglophones sont exploitées sexuellement par des Nigériens dans les régions de l'Est du pays.¹³¹ Des femmes et des filles de la région de l'extrême nord enrôlées par l'organisation terroriste Boko Haram sont utilisées comme esclaves sexuelles.¹³²

Les adolescents et les jeunes adultes issus de familles économiquement défavorisées sont souvent attirés vers les villes avec la perspective de trouver du travail mais sont soumis à la traite sexuelle.¹³³ Certaines victimes de traite sexuelle peuvent être enfermées dans des maisons closes et rapidement transférées d'un lieu à un autre, ce qui complique l'identification de celles-ci.¹³⁴ De plus, le faible taux d'enregistrements des naissances ne permet pas de quantifier le phénomène et de procéder à une identification totale des victimes.¹³⁵

6. Traitement par les autorités

Aucune information n'a été trouvée parmi les sources publiques consultées sur de récentes condamnations de cas d'exploitation sexuelle. Ce fléau est considéré par plusieurs ONG comme étant peu réprimé.¹³⁶

Le rapport 2021 du département d'Etat américain mentionne que des fonctionnaires ont déclaré avoir soumis 32 cas d'exploitation sexuelle aux tribunaux afin que des poursuites soient engagées.¹³⁷ Cette même source affirme que des réseaux de trafiquants menaçaient les victimes durant leur procès.¹³⁸

L'ASSEJA et l'ECPAT constatent qu'en dépit des progrès réalisés dans la mise en place d'un cadre juridique pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle celui-ci demeure insuffisant.¹³⁹

Peu de cas de traite par l'exploitation sexuelle sont signalés, car les victimes et leur famille, perçues par les forces de l'ordre comme des criminelles, craignent de les dénoncer et de porter plainte.¹⁴⁰ Toutefois, dans son rapport adressé au CEDAW en 2013, le gouvernement précise que les victimes de la « prostitution vue sous l'angle du proxénétisme ou de l'exploitation de personnes ne sont pas incriminées ».¹⁴¹

¹²⁷ ECPAT, 2017, [url](#)

¹²⁸ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹²⁹ US Department of Labor, 30/09/2020, [url](#) ; Freedom House, 04/03/2021, [url](#) ; ECPAT, 2017, [url](#)

¹³⁰ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹³¹ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹³² USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹³³ RFI, 20/07/2010, [url](#) ; Freedom House, 04/03/2021, [url](#)

¹³⁴ ONU Femmes, 03/2015, [url](#)

¹³⁵ US Department of State, 01/07/2021, [url](#) ; ECPAT, 2017, [url](#)

¹³⁶ Fondation Scelles, 2016, [url](#) ; CEDAW, 2014, [url](#)

¹³⁷ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹³⁸ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹³⁹ ECPAT, 2017, [url](#) ; ECPAT, 04/2016, [url](#)

¹⁴⁰ CEDAW, 2014, [url](#)

¹⁴¹ CEDAW, 2013, [url](#)

Le département d'Etat américain indique que des dispositifs de filtrage ont été mis en place à l'aéroport international de Douala par la police et les agents de l'immigration afin d'empêcher de potentielles victimes de se rendre au Moyen-Orient.¹⁴²

Le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP), en collaboration avec le ministère du Travail et de la Sécurité sociale, a réalisé des contrôles auprès des recruteurs de main-d'œuvre et refusé l'accréditation à une dizaine d'agences de recrutement pour des violations potentiellement liées à la traite. Des avertissements ont été émis à destination de 16 entreprises de placement temporaire soupçonnées de traite des êtres humains et 9 entreprises ont vu leurs activités suspendues pour des problèmes liés à la traite.¹⁴³ Toutefois, le ministère n'a aucun dispositif pour empêcher les trafiquants d'exploiter les travailleurs une fois que ceux-ci sont installés à l'étranger.¹⁴⁴

En 2013, le gouvernement a affirmé que les autorités administratives procédaient régulièrement à la fermeture d'établissements de prostitution ainsi qu'à l'arrestation de prostituées, avec la collaboration de la Brigade des mœurs de la police judiciaire.¹⁴⁵

7. Soutien apporté aux victimes

7.1. Les autorités

Les autorités ont mis en place, durant ces dernières années, des actions de sensibilisation pour prévenir le recrutement frauduleux et prévenir le trafic sexuel des enfants¹⁴⁶, ainsi que plusieurs actions en matière de coopération et de coordination, de prévention, de protection.¹⁴⁷

Le ministère des Affaires sociales (MINAS) a déclaré que ses agents ont fourni, en 2020, une assistance de base, un soutien psychologique, des soins de santé, ainsi que des services de réintégration pour des victimes potentielles de traite des êtres humains sans préciser si cela incluait des femmes victimes d'exploitation sexuelle.¹⁴⁸

Des sessions de formation à destination des responsables du gouvernement et des ONG ont été dispensées sur la traite des personnes avec les institutions internationales. Les autorités ont également fourni une assistance aux victimes en situation de vulnérabilité en identifiant plusieurs victimes dont certaines ont pu être prises en charge par des ONG.¹⁴⁹

A l'issue d'un atelier de présentation des résultats de l'étude situationnelle sur la traite des personnes et du trafic illicite des migrants au Cameroun qui s'est déroulé le 7 avril 2021, le MINAS et le bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), se sont engagés à réhabiliter d'une partie des locaux du Centre d'Écoute et de Transit de Yaoundé (CETY) afin de mettre en place une ligne verte "1503" dédiée à la dénonciation des cas de traite et de trafic des personnes, mais également d'un Centre d'Accueil pour Migrants de retour au Cameroun.¹⁵⁰

7.2. Les organisations internationales

En juillet 2020, le HCR a débuté une politique de prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Plus d'une centaine de personnes (agents de l'Etat, partenaires d'exécution, personnel d'appui du HCR et personnel de sécurité) ont ainsi été formées entre janvier et juin 2020 sur les mesures de prévention.¹⁵¹

Un réseau de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) a été créé en juillet 2020 par l'équipe humanitaire de pays (HCT) et l'équipe de pays des Nations unies (UNCT) et qui implique les acteurs humanitaires et du développement, aux niveaux national et régional. Elles ont mis en place un

¹⁴² USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹⁴³ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹⁴⁴ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹⁴⁵ CEDAW, 2013, [url](#)

¹⁴⁶ USDOS, 01/07/2021, [url](#) ; Fondation Scelles, 2016, [url](#)

¹⁴⁷ CEDAW, 2013, [url](#)

¹⁴⁸ USDOS, 01/07/2021, [url](#)

¹⁴⁹ Fondation Scelles, 2016, [url](#)

¹⁵⁰ VOA Afrique, 13/03/2020, [url](#) ; Yaoundé info.com, 13/04/2021, [url](#) ; TimesNews2, 09/04/2021, [url](#)

¹⁵¹ UNHCR, s.d, [url](#)

mécanisme de plaintes communautaires (CBCM) dédié à la réception de plaintes pour exploitation sexuelle.¹⁵²

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a étendu sa ligne téléphonique gratuite (8099) utilisée comme outil de plainte et de retour d'informations dans ses zones d'intervention, à toutes les agences des Nations Unies et aux organisations humanitaires.¹⁵³

En 2020, l'OIM a organisé 2 ateliers afin d'appuyer le pays dans sa lutte contre la traite et le trafic. Un premier atelier sur le système national de référencement s'est déroulé les 9 et 10 juillet 2020, avec pour objectif de renforcer les connaissances des acteurs sur la traite et le trafic des personnes, l'identification et la prise en charge des victimes. Un second atelier de consultation nationale a été organisé en lien avec le MINAS les 27 et 28 juillet 2020, afin de présenter les résultats préliminaires de l'étude sur la traite et le trafic des personnes, et pour recueillir les contributions et recommandations des administrations impliquées dans la prévention et protection des victimes de traite.¹⁵⁴

7.3. Les ONG

L'association ASSEJA (Association, Enfants, Jeunes et Avenir) est une ONG créée en 1994 à Yaoundé. Elle soutient et propose des actions d'éducation et de formations professionnelles aux jeunes défavorisés et en situation de vulnérabilité. Elle mène des actions de sensibilisation à destination du public sur la question des enfants marginalisés et propose un soutien dans l'hébergement, l'éducation et la réinsertion des enfants vulnérables ainsi que leur formation professionnelle.¹⁵⁵ L'association a également mené de nombreuses études et des rapports sur la situation des jeunes victimes d'exploitation sexuelle au Cameroun en collaboration avec l'ECPAT.¹⁵⁶

Le Cercle International pour la promotion de la Création (CIPCPE) est une ONG d'obédience chrétienne et de droit camerounais basée à Bafoussam. Elle coordonne et prépare des campagnes de prévention sur la prostitution et la traite au Cameroun.¹⁵⁷

L'Association pour la prévention de la prostitution et de la réinsertion au Cameroun (APPRC-Douala) est basée à Douala et a été créée en 2007. Elle mène des actions médiatiques pour sensibiliser l'opinion publique.

L'Association de Solidarité du Cameroun (ASC Yaoundé), créée en 2005 à Yaoundé, mène des actions de sensibilisation à destination des familles et intervient dans les établissements scolaires afin de les alerter sur les risques liés aux promesses d'emploi et sur les faux mariages contractés sur Internet.¹⁵⁸

African Women's Association (AWA) est une association basée à Yaoundé qui milite pour la défense des droits des femmes et des enfants, et lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que contre la traite des êtres humains.¹⁵⁹

L'association Ô pays Human Migrant est une organisation de la société civile créée le 19 novembre 2017, spécialisée dans la gestion des questions migratoires ainsi que dans le suivi des migrants, tant dans les différents pays de transit que dans leur pays d'origine.¹⁶⁰

Amical du Nid est une association présente dans une quinzaine de départements en France. Elle lutte contre le système prostitutionnel et propose un accueil ainsi qu'un accompagnement aux victimes de traite vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale.¹⁶¹

¹⁵² Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), 03/2021, [url](#)

¹⁵³ Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), 03/2021, [url](#)

¹⁵⁴ OIM, 09/01/2020, [url](#)

¹⁵⁵ ECPAT, 2017, [url](#)

¹⁵⁶ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), s.d., [url](#)

¹⁵⁷ CIPCPE, Site de l'organisation, s.d., [url](#)

¹⁵⁸ MBIAGA Cyrille, p.190, 2014; Brice Arsène Mankou, 2021, [url](#)

¹⁵⁹ African Women's Association (AWA), Page Facebook consultée le 18/08/2021, [url](#)

¹⁶⁰ Ô pays Human Migrant, Page Facebook consultée le 18/08/2021, [url](#)

¹⁶¹ L'Amicale du nid, site de l'organisation, s.d., [url](#)

Cyrille Mbiaga constate qu'en France peu de personnes d'origine camerounaise sont accompagnées dans un parcours de sortie de prostitution. Les personnes suivies sont essentiellement des personnes âgées qui sont établies en France depuis plusieurs années.¹⁶²

¹⁶² MBIAGA Cyrille, 2014.

Bibliographie

Sites web consultés en juillet et aout 2021.

Organisations intergouvernementales

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), « Présentation de l'organisation Asseja », s.d.,
https://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session16/CM/ASEJA_UPR_CM_S16_2013_AssociationEnfantsJeunesetAvenir_F_cover.pdf

OHCHR, « Base de données relative aux organes conventionnels de l'ONU », s.d.,
https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=30&Lang=FR

UNHCR, « Cameroonian refugees situation SGBV report January - June 2020 », s.d.,
<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwie5fHnpN3xAhWRlhQKHZliCUs4ChAWMAI6BAgNEAM&url=https%3A%2F%2Fdata2.unhcr.org%2Fen%2Fdocuments%2Fdownload%2F79074&usg=AOvVaw1SWyjk-HueplYHWDNWYE4E>

Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), "Cameroon", Humanitarian Bulletin, n°18, 03/2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cameroon_humanitarian_bulletin_-_march_2021.pdf

OIM, « Vers un appui pour la lutte contre la traite et le trafic au Cameroun », 09/01/2020, <https://rodakar.iom.int/fr/news/vers-un-appui-pour-la-lutte-contre-la-traite-et-le-traffic-au-cameroun>

MAKITA KONGO Chardin Carel, « Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique : Etats des lieux », 04/2019,
https://www.researchgate.net/publication/339390675_LE_PROTOCOLE_A_LA_CHARTE_AFRICAINE_DES_DROITS_DE_L'HOMME_ET_DES_PEUPLES_RELATIF_AUX_DROITS_DES_FEMMES_EN_AFRIQUE_ETAT_DES_LIEUX

ONU Femmes, « Etude : la traite des femmes et des enfants au Maroc », 03/2015,
<http://www.ogfp.ma/uploads/documents/La%20traite%20des%20femmes%20et%20des%20enfants%20-%202015.pdf>

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), « Observations finales concernant le rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) du Cameroun », 28/02/2014,
https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW%2fC%2fCMR%2fCO%2f4-5&Lang=fr

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), « Liste des questions et points relatifs au rapport unique valant quatrième et cinquième rapports périodiques du Cameroun », 2013,
https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW%2fC%2fCMR%2fQ%2f4-5%2fAdd.1&Lang=fr

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, « Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants », 15/11/2000,
https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf

Institutions nationales

US Department of State (USDOS), « 2021 Trafficking in Persons Report: Cameroon », 01/07/2021, <https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/cameroon/>

US Department of Labor, « 2019 Findings on the Worst Forms of Child Labor », 30/09/2020, <https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/cameroon>

USDOS, « 2019 Trafficking in Persons Report – Cameroon », 20/06/2019, <https://www.state.gov/reports/2019-trafficking-in-persons-report-2/cameroon/>

USDOS, « 2018 Trafficking in Persons Report: Cameroon », 15/07/2018, <https://cm.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/240/180715-CAMEROON-TIP-2018-FRE-FINAL.pdf>

USDOS, «2016 Trafficking in Persons Report », 25/12/2016, <https://2009-2017.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/countries/2016/258739.htm>

Cameroun, « Loi 007/2016 portant Code pénal », Journal officiel de la République du Cameroun, 12/07/2016, <https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/cm/cm014fr.pdf>

Cameroun, « La Loi N° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes », Journal officiel de la République du Cameroun, 14/12/2011, https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CAT/Shared%20Documents/CMR/INT_CAT_ADR_CM_25608_F.pdf

Cameroun, « Loi N°2010-12 du 12 décembre 2010 relative à la cyber sécurité et à la cybercriminalité au Cameroun », Journal officiel de la République du Cameroun, 24/12/2010, <http://www.minjustice.gov.cm/index.php/fr/textes-lois/lois/295-loi-n-2010-12-du-12-decembre-2010-relative-a-la-cybersecurite-et-a-la-cybercriminalite-au-cameroun>

Organisations non gouvernementales

Cercle International pour la promotion de la Création (CIPCRE), site de l'organisation, s.d., <https://cipcre.org/>

L'Amicale du nid, site de l'organisation, s.d., <https://amicaledunid.org/>

Freedom House, « Freedom in the world 2021 », 04/03/2021, <https://freedomhouse.org/country/cameroon/freedom-world/2021>

Association, Enfants, Jeunes et Avenir (ASSEJA), ECPAT International, « Child Sexual Exploitation in Cameroon Additional Submission Submitted on 14 April 2017 for the review on the implementation of the Convention on the Rights of the Child in Cameroon to the Committee on the Rights of the Child 75th Session 15 May 2017 – 2 June 2017 », https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/CMR/INT_CRC_NGO_CM_27376_E.doc

Fondation Scelles, « Cameroun », Economica, 2016, http://fondationscelles.org/pdf/RM4/Cameroun_fr.pdf

ECPAT, « Rapport global de suivi de la mise en œuvre des actions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales », 04/2016, https://www.ecpat.org/wp-content/uploads/2016/04/a4a_v2_af_cameroon_0.pdf

Fondation Scelles, « Exploitation sexuelle : une menace qui s'étend », 03/2014, https://www.fondationscelles.org/pdf/RM3/Exploitation_sexuelle_Une_menace_qui_s_etend_Fondation_Scelles_RM3_FR_04_03_2014.pdf ;
0

Réseau des organisations féminines d'Afrique francophone (ROFAF), « Cameroun : La prostitution au parfum de lotus », 30/05/2012, <http://rofaf.org/index.php/actualites/799-cameroun-la-prostitution-au-parfum-de-lotus?format=pdf>

Fondation Scelles, « Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle », Economica, 2012, http://www.fondationscelles.org/pdf/RM1/RM1_Exploitation%20sexuelle_Prostitution%20au%20coeur%20du%20crime%20organise_13_12_2011_FR.pdf

Association Mondiale pour l'Ecole Instrument de Paix (EIP-Cameroun), « Les abus sexuels sur les enfants au Cameroun », 2011, http://www.portail-eip.org/web2/sites/default/files/Abus_enfants_Cameroun.pdf

Think tanks, universités et centres de recherches

Brice Arsène Mankou, 2021, « Chercher son blanc ou la Cybermigration maritale : Un phénomène de société au Cameroun », 2021, <https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-03138036/document>

Centre de Recherche Apriori (CRAP), « Les nouvelles formes de prostitution à l'épreuve du droit », Bulletin d'information du CRAP n°1, 11/2017, <http://centrederechercheapriori.com/wp-content/uploads/2018/06/Les-nouvelles-formes-de-prostitution-et-le-droit.pdf>

ASUAGBOR Dilys, « The Commercial Sex Industry in Douala, Cameroon: A Qualitative Investigation », 05/2014, <https://rucore.libraries.rutgers.edu/rutgers-lib/43686/PDF/1/play/>

Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), « La prostitution alimentaire juvénile à Yaoundé », 2012, <https://codesria.org/IMG/pdf/14-Yonta.pdf>

Kemayou, Louis Roger, François Guebou Tadjidje, et Marie Sophie Madiba. « Pratique de la prostitution : regards croisés entre régulation socioéconomique et rejet des normes », *Pensée plurielle*, vol. 27, no. 2, pp. 93-110, 2011, <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2011-2-page-93.htm>

Baba Wame, « La recherche de l'âme sœur à l'heure des Technologies de l'Information et de la Communication : l'exemple des Camerounaises », *tic & société*, Vol. 5, n° 1, 2011, <https://journals.openedition.org/ticetsociete/1004>

IRIN, « Cameroun : Kribi, un petit paradis pour les touristes et le sida », 22/02/2006, <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/feature/2006/02/22/kribi-un-petit-paradis-pour-les-touristes-et-le-sida>

DRAELANTS Hugues. et TATIO SAH Olive, « Femme camerounaise cherche mari blanc : le Net entre eldorado et outil de reproduction » *Esprit critique* Vol.05, 2003, <https://www.espritcritique.org/0504/esp0504article07.html>

Ouvrage

MBIAGA Cyrille, « Le système prostitutionnel », Paris, L'Harmattan, 224 p., 2014.

Médias

Infos Cameroun, « Pornographie, prostitution chez les mineurs : Découvrez les statistiques de la police qui donnent les sueurs froides », 11/07/2021, <https://www.infoscameroun.com/porn3graphie-prostitution-chez-les-mineurs-decouvrez-les-statistiques-de-la-police-qui-donnent-les-sueurs-froides/>

Cameroun Minutes, « Prostitution : le chemin de croix des Camerounaises en Europe », 02/05/2021 <https://cameroun-muntunews.com/prostitution-le-chemin-de-croix-des-camerounaises-en-europe/>

Yaoundé info.com, « Un Centre d'Accueil pour Migrants de retour au Cameroun bientôt opérationnel à Yaoundé », 13/04/2021, <http://www.yaoundeinfo.com/tag/etude-situationnelle-sur-la-traite-des-personnes-et-du-traffic-illicite-des-migrants-au-cameroun/>

TimesNews2, « Traite des personnes : les Minas et l'OIM ripostent », 09/04/2021, <http://timesnews2.info/traite-des-personnes-le-minas-et-loim-ripostent/>

Cameroun Magazine, « Cameroun : prostitution, les autres charmes de Kribi », 05/02/2021, <https://www.camerounmagazine.com/buzz/cameroun-prostitution-les-autres-charmes-de-kribi/>

Sputnik news, « Prostitution au Cameroun : voici les nouvelles adresses des reines de la nuit », Cameroun web, 03/12/2020, <https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/NewsArchive/Prostitution-au-Cameroun-voici-les-nouvelles-adresses-des-reines-de-la-nuit-560045>

Koaci, « Cameroun : La prostitution des mineures explose malgré la pandémie de covid-19 », 02/11/2020, https://www.koaci.com/article/2020/11/02/cameroun/societe/cameroun-la-prostitution-des-mineures-explose-malgre-la-pandemie-de-covid-19_146355.html

Camer.be, « Prostitution : les élèves détrônent les professionnelles à Douala », Cameroun web, 09/04/2020, <https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/NewsArchive/Prostitution-les-l-ves-d-tr-nent-les-professionnelles-Douala-504316>

Cameroun tribune, « Kribi : Haro sur le tourisme sexuel », 02/03/2020, [https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/30812/fr.html/kribi-haro-sur-le- ;](https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/30812/fr.html/kribi-haro-sur-le-)

VOA Afrique, « Cameroun: témoignages de victimes de traite et de trafic humain », 13/03/2020, <https://www.voaafrique.com/a/des-victimes-de-traite-et-de-traffic-humain-des-camerounaises-t%C3%A9moignent/5327655.html>

Le Monde, « Au Cameroun, le calvaire des déplacés des régions anglophones », 05/08/2019, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/08/05/au-cameroun-le-calvaire-des-deplaces-des-regions-anglophones_5496573_3212.html

Africa nouvelles, « Tourisme sexuel en Afrique (1): Cameroun – Kribi, la libertine », 01/07/2019, <https://www.africanouvelles.com/tourisme-sexuel-en-afrique-1-cameroun-kribi-la-libertine/>

Actu Cameroun, « Fuyant la crise anglophone, les prostituées échouent à Mini-ferme et font chuter les prix », 04/06/2019, <https://actu cameroun.com/2019/06/04/fuyant-la-crise-anglophone-les-prostituees-echouent-a-mini-ferme-et-font-chuter-les-prix/>

Actu Cameroun, « Cameroun: la prostitution a fait son lit à Yaoundé », 12/01/2019, <https://actu cameroun.com/2019/01/12/cameroun-la-prostitution-a-fait-son-lit-a-yaounde/>

Agence de Presse Régionale (APR), « Cameroun-Crise anglophone : Les prostituées de Bamenda baisse le prix a 100Fcfca le coup », 04/03/2019, <https://apr-news.fr/fr/actualites/cameroun-crise-anglophoneles-prostituees-de-bamenda-baisse-le-prix-100fcfa-le-coup>

Le Podcast Journal, « Cameroun : Etudiante le jour, prostituée la nuit », 17/04/2018, https://www.podcastjournal.net/Universite-de-Douala-etudiantes-le-jour-et-prostituees-la-nuit_a7240.html

Camer.be, « Cameroun : Prostitution 2.0 ruée des filles de joie sur Internet », 08/01/2018, <http://camer.be/65505/11:1/cameroun-prostitution-20-ruae-des-prostituaes-sur-internet-cameroon.html>

Journal du Cameroun.com, « Au Cameroun, la prostitution aussi se digitalise », 13/07/2017, <https://www.journalducameroun.com/cameroun-prostitution-se-digitalise/>

Afrikmag, « Cameroun : La prostitution dans la ville de Douala, un « métier » en pleine expansion », 03/01/2017, <https://www.afrikmag.com/cameroun-prostitution-ville-douala-metier-pleine-expansion-opinion/>

Le Camerounais info, « Prostitution déguisée : Un réseau de proxénétisme logé chez Styl Agency » 17/10/2015, <http://www.lecamerounaisinfo.com/PROSTITUTION-DEGUISEE-Un-reseau-de-proxenetisme-loge-chez-Styl-Agency>

Cameroun24.net, « Cameroun - Femmes Cameroun - Yaoundé : Voyage dans les milieux de «la petite » prostitution », 08/04/2014, <https://www.cameroun24.net/blog/?pg=actu&ppg=&pp=&id=15081>

Cameroun-info, « Prostitution : Le sexe nourrit les familles à Douala », 11/08/2013 <https://www.culturebene.com/4096-prostitution-le-sexe-nourrit-les-familles-a-douala.html>

Le Journal de Saône-et-Loire, « Les prostituées versent 500 € par mois au réseau », 22/12/2012, <https://www.leprogres.fr/jura/2012/12/27/en-saone-et-loire-les-prostituees-versent-500-par-mois-au-reseau>

Cameroun 24.net, « Société Cameroun : Prostitution : Une nuit au carrefour « J'ai raté ma vie », 06/06/2012, <https://cameroun24.net/blog/?pg=actu&ppg=&pp=&id=5910>

Le Jour, « Cameroun : Le sexe se vend toujours bien à Yaoundé », 24/04/2012, <https://lvslcam.wordpress.com/2017/05/30/contenu-mis-en-avant/>

ICameron, « Mœurs : une rue de la joie dans un campus », 20/04/2012, <http://www.icameron.com/2012/04/m%C5%93urs-une-rue-de-la-joie-dans-un-campus/>

La Manche Libre, « Caen et Bessin : un réseau de prostitution démantelé », 11/01/2012, <https://www.lamanchelebre.fr/actualite-32643-caen-et-bessin-un-reseau-de-prostitution-demantele>

RFI, « Le combat d'Amely-James Koh Bela contre les réseaux de prostitution en Afrique », 20/07/2010, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20100720-le-combat-amely-james-koh-bela-contre-reseaux-prostitution-afrique>

Agence de presse Xinhua, « La Journée de l'enfant au Cameroun sur fond de sonnette d'alarme contre l'exploitation sexuelle, French China.org 17/06/2010, http://french.china.org.cn/autreshorizons/2010-06/17/content_20280610.htm

Réseaux sociaux

African Women's Association (AWA), Page Facebook consultée le 18/08/2021, <https://www.facebook.com/africanwomenassociation/>

Ô pays Human Migrant, Page Facebook consultée le 18/08/2021, <https://www.facebook.com/%C3%94-Pays-Human-Migrant-Association-209035163225081/>